

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 27/06/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E24000054 / 51

Monsieur le Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND SAINT DIZIER DER & VALLEES
Cité Administrative
12 rue de la Commune de Paris
CS 80386
52100 SAINT DIZIER

Dossier n° : E24000054 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : projet de zonage d'assainissement et pluvial de la commune de CHEMINON (Marne), par la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées dont le siège est à SAINT DIZIER (52100), Cité Administrative, 12 rue de la Commune de Paris

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Monsieur François DESANLIS, Retraité du secteur agricole, demeurant 1 bis rue Saint Martin, MAIZIERES (52300) (tel : 03 25 94 82 12 ; portable : 06 80 61 22 35) en qualité de commissaire enquêteur et Madame Christel LARRAZET (portable : 06 61 53 92 02) en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,


C. BRISTIEL

DECISION DU
25 juin 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000054 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 12 juin 2024, la lettre par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de zonage d'assainissement et pluvial de la commune de CHEMINON (Marne), par la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées dont le siège est à SAINT DIZIER (52100), Cité Administrative, 12 rue de la Commune de Paris.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. François DESANLIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Mme Christel LARRAZET est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées, à M. François DESANLIS et à Mme Christel LARRAZET.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 juin 2024.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

